



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Déclaration de Strasbourg

Strasbourg, 25 février 2022

« Les clés du succès »

1. Nous, les ministres de l'Union européenne (UE), le Commissaire à l'environnement, aux océans et à la pêche, réunis à Strasbourg en conférence ministérielle sur les « 30 ans du réseau Natura 2000 », ayant pris connaissance de la synthèse des ateliers réunissant les représentants de la société civile, des États Membres de l'Union Européenne, des institutions européennes et des conventions régionales, adoptons la déclaration suivante.
2. Le bilan de qualité de la législation de l'UE relative à la nature a montré en 2016 que, si la concrétisation de tous leurs objectifs et la réalisation de leur plein potentiel dépendront de l'amélioration substantielle de leur application, les directives relatives aux oiseaux et aux habitats naturels restent pertinentes et adaptées pour lutter contre les principales pressions pesant sur les habitats et les espèces.
3. Nous soulignons notre attachement commun à ce socle législatif essentiel et reconnu pour contribuer à limiter la perte de biodiversité générée par les activités humaines.
4. Nous réaffirmons notre volonté commune d'œuvrer à la nécessaire et substantielle amélioration de sa mise en œuvre et du contrôle de son application, en travaillant en partenariat avec les différentes parties prenantes dans les États membres et dans l'ensemble de l'Union pour ramener la nature dans nos vies et faire en sorte que la biodiversité de l'Europe soit sur la voie du rétablissement d'ici 2030.
5. En 30 ans, illustrant ainsi sa capacité d'action, l'UE a mis en place le plus grand réseau mondial d'aires protégées coordonné par des États à l'échelle d'un continent. Un objectif clé pour toutes les parties prenantes devrait être maintenant d'évaluer l'efficacité et de l'efficacité du réseau Natura 2000 dans l'atteinte des objectifs principaux de conservation.

6. L'Instrument Financier européen pour l'Environnement (LIFE) a été créé en 1992 lorsque la Directive Habitats a été adoptée. Le Programme LIFE continue de fournir un soutien important pour la mise en œuvre et la gestion du réseau Natura 2000.
7. La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) établit que, si des changements transformateurs sont opérés et qu'il y a dès aujourd'hui un engagement de l'ensemble des acteurs de la société, il est encore possible de réaliser les ambitions européennes et mondiales de conservation et rétablissement de la biodiversité. Ces ambitions seront réaffirmées lors de la 15ème conférence des parties de la Convention pour la Diversité Biologique. Elles contribueront par là même à celles sur la limitation et l'adaptation au changement climatique et au progrès vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.
8. Pour l'avenir, le Conseil de l'UE a déclaré l'urgence d'agir dans ses conclusions d'octobre 2021 endossant les objectifs de la stratégie de l'UE pour la biodiversité pour 2030 « Ramener la nature dans nos vies ».
9. Comme le soulignent ces conclusions, pour répondre à ces défis, le renforcement de la mise en œuvre des directives Nature, seul, ne suffira pas. Nous accueillons comme une base essentielle des discussions politiques et sociétales les objectifs de la stratégie, et en particulier ceux concernant :
 - le plan de restauration de la nature de l'Union européenne visant à restaurer les écosystèmes terrestres et marins,
 - le renforcement du réseau des aires protégées, pour assurer la protection d'au moins 30% des terres de l'UE et 30% de ses mers,
 - l'atteinte des objectifs principaux de conservation des aires protégées d'une manière effective, dans le contexte du changement climatique
10. Notre ambition est de mobiliser toutes les parties prenantes impliquées dans le réseau Natura 2000 et des aires protégées et, au-delà, les citoyens et les acteurs locaux. Nous souhaitons amplifier les actions les plus efficaces et les mieux adaptées aux enjeux des différents territoires et conditions locales. Nous devons renforcer notre capacité à illustrer les progrès réalisés et nous convenons que la mobilisation et le développement des connaissances scientifiques seront pour ce faire essentielles.
11. Pour être à la hauteur de ces ambitions, il convient de renforcer de manière significative la mise en œuvre et le contrôle de l'application de la législation de protection de la nature de l'Union, de réduire les pressions sur la nature, d'accompagner l'évolution vers des pratiques compatibles avec la préservation et l'usage durable de la biodiversité. Nous devons également explorer, promouvoir et reconnaître davantage les possibilités qu'offre Natura 2000 pour les activités économiques durables en tant que base du développement local.
12. Ceci passe par la simplification et la facilitation de l'accès aux financements ainsi que par l'intensification du fléchage des crédits vers la biodiversité à hauteur des besoins identifiés en plein accord avec l'ambition actuelle fixée par le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne de consacrer aux objectifs en matière de biodiversité 7,5 % des dépenses annuelles au titre du Cadre Financier Pluriannuel (2021-2027) en 2024 et 10% de ces dépenses en 2026 et en 2027.
13. De plus, pour tirer les leçons du programme LIFE et des autres instruments financiers, nous recommandons d'engager une réflexion sur les options pour un financement plus effectif de

la biodiversité au niveau européen, sans préjuger des négociations futures sur le prochain Cadre Financier Pluriannuel post-2027 et les programmes qui en découlent.

14. En amont de la réunion cruciale de la 15ème conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, nous appelons les autorités nationales, régionales et locales, les organisations non gouvernementales, les entreprises, les scientifiques, les jeunes générations et tous les citoyens à rejoindre l'une des grandes coalitions planétaires œuvrant pour sensibiliser à la nécessité de protéger la biodiversité.
15. Nous encourageons tous les pays à rejoindre l'Engagement des dirigeants pour la nature et la Coalition de la Haute Ambition pour la Nature et les Peuples et nous invitons tous les parcs nationaux, réserves naturelles et autres aires protégées, dont les sites Natura 2000, les musées de toutes disciplines, les centres de recherche et universités du monde à s'associer à la Coalition mondiale « Unis pour la biodiversité », initiée par la Commission européenne, pour faire entendre notre voix face à la crise écologique.
16. Forts de l'action engagée avec le réseau Natura 2000, nous nous engageons à augmenter encore notre ambition et nos efforts, à tous niveaux et sans délai, pour que tous les écosystèmes d'Europe soient conservés, restaurés, résilients et suffisamment protégés à l'horizon 2050.
